

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA PROLONGATION PAR MODIFICATION UNILATERALE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIFS A L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGES LES DOCKS ET ESPERCIEUX, REPUBLIQUE ET BLANCARDE

Par délibération TRA 2/684/CC en date du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du groupement Gagneraud Construction/Qpark France en tant que délégataire, pour l'exploitation dans le cadre d'un affermage, des parcs de stationnement Espercieux et Les Docks (anciennement Arvieux) sis à Marseille rue des Docks 13002. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibération TRA 3/685/CC du 29 juin 2007, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence, a confié à la société INDIGO la gestion en affermage du parc de stationnement République à Marseille. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibération TRA 04/1078/CC du 18 décembre 2006, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence, a confié à la société Indigo la gestion en affermage du parc de stationnement Blancarde à Marseille. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibérations TRA 014-7103/19/CM, TRA 012-7101/19/CM et TRA 013-7102/19/CM du 24 octobre 2019 le Conseil de la Métropole a approuvé le principe de concessions de service public d'une durée de 7 ans, pour l'exploitation des parkings Docks Espercieux, République (dont la gestion a été unifiée au sein d'un même contrat avec Phocéens) et Blancarde (dont la gestion a été unifiée au sein d'un même contrat avec Timone) situés à Marseille.

Le calendrier initial des procédures de mise en concurrence devait aboutir aux approbations du choix des titulaires lors d'un Conseil de la Métropole prévu initialement le 30 juin 2021.

Or, le calendrier institutionnel actuel ne permet plus une approbation du choix des titulaires par le Conseil, rendant ainsi impossible une attribution avant l'échéance des contrats en cours.

Cette situation créerait une interruption du service public qui serait fortement préjudiciable aux usagers des parkings.

C'est pourquoi il est proposé de prolonger ces contrats jusqu'au 30 novembre 2021.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 4 Juin 2021

19305

■ **Approbation de la prolongation par modification unilatérale pour motif d'intérêt général des contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des parcs en ouvrages les Docks et Espercieux, République et Blancarde**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération TRA 2/684/CC en date du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du groupement Gagneraud Construction/Qpark France en tant que délégataire, pour l'exploitation dans le cadre d'un affermage, des parcs de stationnement Espercieux et Les Docks (anciennement Arvieux) sis à Marseille rue des Docks 13002. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibération TRA 3/685/CC du 29 juin 2007, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence, a confié à la société INDIGO la gestion en affermage du parc de stationnement République à Marseille. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibération TRA 04/1078/CC du 18 décembre 2006, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence, a confié à la société Indigo la gestion en affermage du parc de stationnement Blancarde à Marseille. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibérations TRA 014-7103/19/CM, TRA 012-7101/19/CM et TRA 013-7102/19/CM du 24 octobre 2019 le Conseil de la Métropole a approuvé le principe de concessions de service public d'une durée de 7 ans, pour l'exploitation des parkings Docks Espercieux, République (dont la gestion a été unifiée au sein d'un même contrat avec Phocéens) et Blancarde (dont la gestion a été unifiée au sein d'un même contrat avec Timone) situés à Marseille.

Le calendrier initial des procédures de mise en concurrence devait aboutir aux approbations du choix des titulaires lors d'un Conseil de la Métropole prévu initialement le 30 juin 2021.

Or le calendrier institutionnel actuel ne permet plus une approbation du choix des titulaires par le Conseil, rendant ainsi impossible une notification des contrats avant le 1^{er} septembre 2021.

Cette situation créerait une interruption du service public qui serait fortement préjudiciable aux usagers des parkings.

Ainsi afin d'assurer la continuité de ces services publics, une prolongation des contrats n°07/136, 07/143 et 07/180 sous la forme d'une modification unilatérale pour motif d'intérêt général s'avère indispensable. Il est proposé de prolonger les actuels contrats de concession jusqu'au 1^{er} décembre 2021, durée strictement nécessaire permettant d'achever les procédures et de procéder au choix des titulaires respectifs au Conseil de la Métropole du mois d'octobre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;
- Le contrat pour l'exploitation du parc de stationnement République n°07/143 et ses avenants ;
- Le contrat pour l'exploitation des parcs de stationnement Docks, Espercieux n°07/136 et ses avenants ;
- Le contrat de délégation pour l'exploitation du parc de stationnement Blancarde n°07/180 et ses avenants ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le calendrier institutionnel actuel ne permettant plus une approbation du choix des titulaires par le Conseil et rendant ainsi impossible une notification des contrats avant le 31 août, date de fin des contrats n°07/136, 07/143 et 07/180 ;
- La nécessité d'assurer la continuité du service public du stationnement.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé la modification unilatérale pour motif d'intérêt général prolongeant jusqu'au 30 novembre 2021 le contrat n°07/136 pour l'exploitation des parcs de stationnement Docks et Espercieux.

Article 2 :

Est approuvé la modification unilatérale pour motif d'intérêt général prolongeant jusqu'au 30 novembre 2021 le contrat n°07/143 pour l'exploitation du parc de stationnement République.

Article 3 :

Est approuvé la modification unilatérale pour motif d'intérêt général prolongeant jusqu'au 30 novembre 2021 le contrat n°07/180 pour l'exploitation du parc de stationnement Blancarde.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS